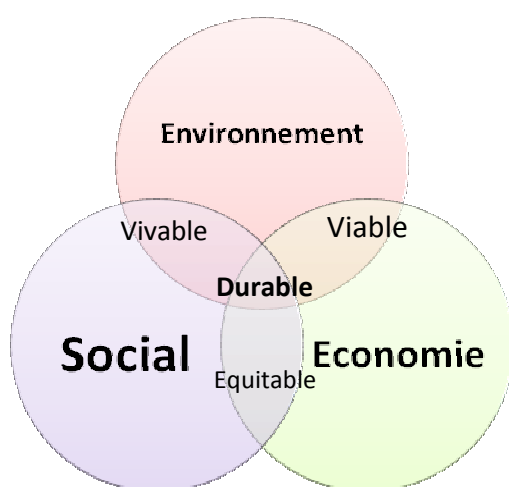


Simplifiez-vous le Développement Durable !

Protéger l'environnement, veiller à la qualité des relations humaines et du dialogue social tout en améliorant ses performances : le développement durable s'intègre inévitablement dans le quotidien des entreprises. Vous adoptez surement des règles de développement durable sans le savoir. Cette fiche va vous permettre d'avoir une vision d'ensemble et de mesurer l'implication de votre entreprise dans cette démarche.

Les trois piliers du développement durable



Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, le développement durable est : « Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Pour répondre à cette définition le développement durable repose sur les trois piliers : l'environnement, le social et l'économique. Adopter une telle démarche revient à veiller à la durabilité de son activité comme à celle du monde qui nous entoure.

Le développement durable dans les PME

Adopter une démarche de développement durable dans son entreprise, c'est intégrer une stratégie globale de production, de management et de gestion pour une activité plus « durable ». Voici quelques exemples d'actions que vous menez et qui contribuent au développement durable :

Maîtriser vos coûts : les sources d'énergie primaires ne sont pas inépuisables, le coût de ces matières va inévitablement augmenter ces prochaines années, une meilleure maîtrise permettra de ne pas augmenter la facture, peut être de réduire les coûts : mise en place d'un système de détection de personnes pour l'éclairage des toilettes, éco-conduite pour diminuer la consommation d'essence.

Traitement des déchets : la quantité de déchets augmente, le système de retraitement

est en plein essor, il faut augmenter l'investissement des entreprises dans ce secteur, riche d'innovations : recyclage des pneus pour la fabrication de plastiques.

Formation des salariés : la formation des salariés devient une priorité du monde professionnel, qu'elle soit initiale ou continue. Adapter les compétences de vos salariés contribue au développement de votre société et donc à sa pérennité.

Recrutement diversifié : la diversification des recrutements, l'encouragement des emplois adaptés au handicap, faciliter la mobilité interne.

Santé et sécurité au travail et gestion des risques : la qualité des conditions de travail, la garantie de la santé du salarié ainsi que sa sécurité sont de plus en plus importantes. La

profusion de textes oblige à une vigilance considérable : protection du salarié contre les risques de chute de plain pied, les risques industriels, les risques dus à l'utilisation de produits chimiques.

Achats responsables et durables : il revient à chaque TPE et/ou PME d'entreprendre un

changement de comportement dans nos achats, un investissement à long terme est souvent moins coûteux qu'un achat d'urgence : l'investissement dans une isolation permet une économie de chauffage plutôt que l'achat de radiateurs électriques.

Processus d'intégration du développement durable dans les PME

Pour introduire le développement durable dans vos structures, vous pouvez mettre en place un plan d'actions par étape pour évaluer et améliorer votre niveau d'engagement. Le système d'évaluation porte sur 4 axes : stratégie, management, résultats et

performance. Il s'agit à partir d'un questionnaire d'établir un diagnostic et d'élaborer un bilan d'accompagnement pour intégrer progressivement la démarche développement durable dans votre entreprise.

Le développement durable : Union Européenne et PME

La Stratégie de Développement Durable (SDD) mise en place par l'Union Européenne confirme son engagement en matière de développement durable. L'Europe s'est investie dans des projets comme le programme *Mieux légiférer* permettant d'analyser l'impact de la législation sur les conséquences économiques, sociales et environnementales sur les entreprises.

L'UE travaille sur neuf points repartis sur les trois piliers :

- Environnement : le développement des énergies propres, les transports durables, conservation et gestion des ressources naturelles, financement et instruments économiques ;

- Economique : consommation et production durables ;
- Sociale : santé publique, inclusion sociale, démographie et migrations, pauvreté et développement durable, éducation et formation.

L'UE a décidé d'inscrire le développement durable dans l'avenir et souhaite intensifier son action. Pour cela, la SDD va être révisée pour recentrer les domaines dans lesquels il est urgent d'agir. L'UE voit dans le développement durable une large opportunité pour les PME de créer de l'emploi grâce au soutien financier de l'Europe dans les investissements intelligents et les technologies d'avenir pour une prospérité durable.

Exemple de mesure envisagée par la CGPME :

La multiplicité des mesures en développement durable incite au recrutement d'un ingénieur ou d'un juriste spécialisés, pour ne pas augmenter la masse salariale, la CGPME avait fait une proposition :

- **La mesure** : inciter les PME à embaucher un « salarié développement durable » afin qu'elles puissent répondre à leurs obligations en la matière, en exonérant cette embauche de charges sociales.
- **Le coût** : pour les entreprises : réduction des charges liées à l'embauche d'un salarié, mutualisation des compétences et partage des coûts entre plusieurs entreprises.

Si cette mesure n'a pas été retenue lors du Grenelle de l'environnement, elle est aujourd'hui envisagée par les travaux du plan de mobilisation des emplois verts. La CGPME continuera de promouvoir cette proposition dans les discussions à venir.